

Chantiers Rivière

La passe à poisson du seuil de Portes bientôt mise en eau



Le seuil de Portes à Saint Sixte fait l'objet d'un chantier depuis plusieurs semaines. Une passe à poissons est en cours de finalisation et devrait être mise en eau à la fin du mois. Ce chantier s'inscrit dans le programme de traitement des ouvrages impactants et infranchissables par les espèces piscicoles migratrices comme la truite, l'ombre commun et le chabot. Inscrit dans la liste des seuils Grenelle, le seuil de portes où se trouve la prise d'eau du bief alimentant l'ancienne pisciculture Escalon, a donc été équipé d'un dispositif de franchissement piscicole et d'un calibrage au débit réservé. La conception technique alliant une partie maçonnée (bassin de réception) et une structure en fuste de bois a été réalisée par Julien MAZODIER, et a permis une mise en œuvre du chantier par l'équipe rivière. L'intervention d'entreprises locales s'est faite sur des parties spécifiques du chantier, notamment pour ce qui concerne des interventions avec engins dont le SYMILAV n'est pas équipé (terrassement, mise en œuvre des enrochements...).



Après le métrage et le recueil des données de terrains nécessaires, les travaux ont débuté par le terrassement de la zone d'assise de la structure en fustes. Le bassin de réception a été construit en pierre maçonnées, des blocs ont été livrés et utilisés pour stabiliser l'ouvrage et créer un fasciés attirant les poissons dans le premier bassin.



La passe est pratiquement terminée, il reste quelques finitions avant sa mise en eau.





Travaux de traitement de végétation

L'équipe rivière a également commencé à travailler sur la Trézaillette dans le cadre d'un traitement de végétation : il s'agit d'éliminer certains arbres de façon sélective. Cette phase constitue un travail préalable à la mise en œuvre des abreuvoirs.

Les membres de l'équipe ont également effectué du débardage avec le cheval de fer nouvellement acquis.

Résorption d'un embâcle sur le Félines à Saint Paul d'Uzore

Un embâcle est un amoncellement d'objets solides (le plus souvent du bois) emportés par la rivière puis bloqués dans son lit. Lors de fortes crues, des embâcles importants peuvent se former et ralentir la circulation du cours d'eau pour à terme former un barrage.

A titre d'exemple, les digues et barrages construits par les castors américains sont formés d'amas de matériaux végétaux, dont la structure est faite de branches et de troncs, et ressemble à des embâcles. Le castor européen, contrairement à son cousin d'Amérique, n'est pas un grand bâtisseur de digues et barrages. Sa hutte est le plus souvent construite à proximité des berges avec un accès par le cours d'eau.

Les embâcles se créent naturellement, le plus souvent suite à des événements climatiques ayant engendré de fortes précipitations et par conséquent un fort ruissellement donnant lieu à une crue. Ils ont un impact sur la morphologie et le fonctionnement du cours d'eau. **La nature, la taille et le positionnement de l'embâcle définissent la conduite à tenir pour les gestionnaires des cours d'eau. Ainsi, certains doivent être éliminés, car ils peuvent constituer un risque pour les biens et les personnes en cas de rupture, alors que d'autres peuvent être maintenus car ils participent à l'équilibre naturel du cours d'eau.**

En laissant un embâcle, on maintient l'évolution naturelle du cours d'eau, au sein duquel vont apparaître de nouveaux habitats, tant pour la faune aquatique, que la faune terrestre vivant en bord de cours d'eau. L'embâcle va contribuer à un dépôt plus important de sédiments, modifiant la texture du lit de la rivière, et permettant ainsi à certaines espèces piscicoles de venir frayer. L'enchevêtrement des branches et troncs immergés dans le cours d'eau vont aussi constituer des zones refuges pour certains poissons et leurs alvins.

L'embâcle est donc un élément essentiel à prendre en compte dans la vie du cours d'eau.



Campagne de ramassage de déchets

De mars à début avril, l'équipe a parcouru plusieurs kilomètres de berges afin de ramasser les déchets. L'opération a eu lieu particulièrement sur le Lignon entre BOËN et MONTVERDUN, l'opération ayant déjà eu lieu sur le Vizézy. Plusieurs fois par an, l'équipe effectue ce genre d'opération, et malheureusement la situation ne s'améliore pas forcément. Du travail de sensibilisation est encore nécessaire, afin que chacun développe une conscience environnementale.

Premier contrat Natura 2000 en cours de validation

Un premier contrat Natura 2000 a été préparé et transmis à la Direction Départementale des Territoires (DDT42) pour instruction.

Qu'est ce qu'un contrat Natura 2000 ?

Le contrat Natura 2000 est une démarche **volontaire** qui permet aux personnes physiques et morales de droit privé ou de droit public, de s'engager concrètement dans un programme d'actions en faveur des habitats et des espèces d'intérêt communautaire.

Qui peut en bénéficier ?

Toute personne physique ou morale, publique ou privée, titulaire de droits réels et personnels sur des terrains inclus dans le site Natura 2000 doté d'un document d'objectif, peut signer un contrat Natura 2000.

Conditions d'engagement ?

Le contrat est signé **pour 5 ans** entre le préfet et le titulaire de droits réels ou personnels conférant la jouissance des parcelles concernées.

Les obligations liées au contrat

Le contrat Natura 2000 définit les actions à mettre en œuvre conformément au DOCOB ainsi que la nature et les modalités de versement des aides.

Le signataire du contrat peut faire l'objet de contrôles de la part des autorités chargées de la mise en œuvre du dispositif afin de vérifier le respect des engagements prévus dans le contrat et les cahiers des charges associés aux actions.

Pour quelle action ?

Le présent projet concerne la réalisation de l'action Bandes tampons et abreuvoirs (B2BT12) du contrat Rivière-Natura 2000 Lignon du forez, pour la phase 1 du Tronçon TRE_T3 (Trézaillette entre Lérigneux et Essertines en Chatelneuf). Il est prévu de réaliser 20 abreuvoirs, la mise en défens du cours d'eau par la pose de clôtures sur un linéaire de 3800 m.

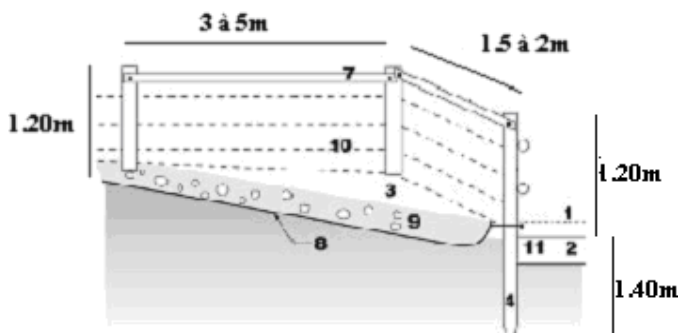
La phase 2 qui fera l'objet d'un nouveau contrat N2000 est prévue en 2013, et concernera la mise en place de 16 abreuvoirs supplémentaires, que nous n'avons pas la possibilité de réaliser cette année au vue du plan de charge de notre équipe rivière.

Coût du Projet (Phase 1)

Dépenses		Recettes	
Equipe Rivières	22 922,00 €	Etat	21 348,50 €
Fournitures	6 855,00 €	Europe	21 348,50
Prestations services	12 920,00 €		
Total	42 697,00 €	Total	42 697,00 €



Abreuvoir intégré : système de lisse en bois



- 1 Niveau optimal de l'eau au débit
- 2 Niveau de l'eau à l'étiage
- 3 Excavation dans le talus de berge
- 4 Poteau en bois de châtaigner, chêne (section~20 cm)
- 5 Poteau en bois de châtaigner, chêne (section~20 cm); fixation boulon 14/350
- 6 Lisse pleine (ø 12 cm) ; fixation boulon 12/240
- 7 Lisse demi-ronde
- 8 Géotextile synthétique type "bidim"
- 9 Remblai de cailloux (tout venant 0-120 mm : 3 à 10 tonnes)
- 10 Fil barbelé avec raidisseurs
- 11 Profondeur d'eau 25 cm minimum



Actualités au fil de l'eau!!!

Mariane BERGER en stage au SYMILAV

Mariane BERGER, étudiante en Master II à l'université de TOURS et originaire du Forez est en stage pour 5 mois au SYMILAV. Son sujet de stage concerne d'une part la mise en place d'indicateurs globaux d'évaluation du Contrat Rivière-Natura 2000 et d'autre part la réalisation d'une étude sur la continuité écologique au sein du bassin versant du Lignon de l'Anzon et du Vizézy. Cette étude constituera la base de son rapport de stage, rapport d'étude finalisant son parcours universitaire.

Formation au système d'information géographique (SIG)

Xavier de VILLELE, Fred MARTEIL et Julien MAZODIER vont suivre du 16 au 18 avril une formation à l'utilisation du système d'information géographique (SIG). Le SIG est un outil cartographique qui permet de rassembler des données et d'élaborer des cartes. Les études préalables au Contrat Rivière-Natura 2000 ont fait l'objet de la réalisation d'une base de données sous système d'information géographique. Le SYMILAV ne possédait pas de logiciel SIG, et ne pouvait, jusqu'à présent, pleinement utiliser toutes ses données. La récente acquisition des logiciels ArcGIS, ArcPAD et d'un moniteur GPS mobile vont permettre d'exploiter les données cartographiques du SYMILAV et de cartographier de façon précise l'ensemble des opérations et interventions mises en œuvre pendant la durée du contrat.



Le choix du fournisseur du matériel SIG s'est aussi appuyé sur les services offerts par ESRI France : En partenariat avec l'IGN, Esri France donne la possibilité à ses utilisateurs de bénéficier de **nouveaux contenus géographiques**. L'offre ArcGIS intègre désormais des flux de données du Géoportail© dans l'ensemble des produits de la gamme ArcGIS. Les utilisateurs Esri bénéficient ainsi de ces données de qualité (Orthophoto, BD Parcellaire, SCAN, découpages divers, ...) comprenant notamment le RGE (Référentiel à Grande Echelle) de l'IGN.

Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'assainissement collectif

Afin d'accompagner les communes maîtres d'ouvrage pour les projets du volet A1 (assainissement), **le SYMILAV propose de réaliser l'assistance à maître d'ouvrage**, qui permettra de préciser l'échéancier du projet et de vous assister dans la recherche d'une assistance à maîtrise d'œuvre. Le rôle du SYMILAV, consistera à réaliser à vos côtés le cahier des charges « maîtrise d'œuvre » et à vous appuyer techniquement lors de la consultation des bureaux d'études. Ce service se mettra en place par voie conventionnelle pour les communes ayant la compétence rivière et ne faisant pas partie de la Communauté d'Agglomération Loire Forez (qui possède la compétence assainissement). Ce service fera l'objet d'une tarification forfaitaire de 1000 € éligibles au financement des partenaires financeurs. Plus de renseignements auprès de Xavier de VILLELE.

A vos agendas

Commissions géographiques : destinées aux délégués et suppléants, elles auront lieu en mai sur les trois zones géographiques du bassin versant :

Jeudi 10 mai à 20h30	Lundi 14 mai à 20h30	Mardi 15 mai à 20h30
Piémont et Monts du Forez	Bassin de l'Anzon	Plaine du Forez